

Administration municipale.

- Délégation du Conseil municipal au Maire.
- Subdélégation aux Adjointes et Conseillers municipaux
- Musées d'art et d'Histoire et Museum d'Histoire naturelle. Projet de restauration d'œuvres. Demande de subvention au Ministère de la Culture / DRAC de la Région Nouvelle-Aquitaine

Réf : MAH - 2020 – n°17

LE MAIRE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-26 L 2122-23, L 2131-1 et L 2131-2

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 1,

VU l'arrêté en date du 28 avril 2014 modifié, par lequel M. le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature en matière de demande d'attribution de subvention à tout organisme financeur, lorsque le montant cumulé des subventions demandées pour une même opération est inférieur à 1 million d'euros HT, à Monsieur Pierre ROBIN, Adjoint, CONSIDERANT que les musées d'art et d'Histoire et le Museum d'Histoire naturelle de La Rochelle ont entamé une importante campagne de restaurations d'œuvres, CONSIDERANT que pour l'année 2020, il est prévu d'organiser des restaurations d'œuvres pouvant être subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Nouvelle-Aquitaine,

SUR proposition de la Directrice générale des services de la Ville

- D E C I D E -

- Article 1^{er} - De solliciter pour les musées d'Art et d'Histoire une subvention de 2 395,51 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine, au titre des projets de restauration d'œuvres suivants et de matériel de conservation préventive :

Opération	Devis retenu	Coût en €
Acquisition de stations de télémessure	Codine	5 191,00
Anoxie collections amérindiennes	Alain Renard	1 860,00
Patine statue Toussaint Louverture	Anne-Marie Geoffroy	942,00
	TOTAL des dépenses	7 993,00

- De solliciter pour le muséum d'Histoire naturelle une subvention de 3 941,89 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine, au titre des opérations de restauration et de conservation des œuvres suivantes :

Opérations	Devis retenu	Coût en €
Matériel de conditionnement	Véolia, Raja, IRO, CXD, Dislaub, Le Parfait, Vigaz, Abiotec, Codine	5 892,76
Montage d'un squelette de globicéphale tropical	Auclair C & Enault S – Kranitia Osteo	7 260,00
	TOTAL des dépenses	13 152,76

La dépense sera faite sur les crédits ouverts au budget 2020, sur les comptes 2316

Envoyé en préfecture le 26/06/2020

Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le 26/06/2020

SLO

ID : 017-211703004-20200626-DECMAH20_17-AR

- Article 2** - Conformément à l'article 1 de l'ordonnance susvisée, les Conseillers municipaux seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur et il en sera rendu compte à la prochaine réunion du Conseil municipal.
- Article 3** - La Directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

La Rochelle, le **26 JUIN 2020**



P. LE MAIRE
et par subdélégation,
L'Adjoint

Pierre ROBIN

NB : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.